

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal, suite aux élections municipales de 2020 se réuniront en séance ordinaire, à la mairie, mardi 27 juin 2023 à 20 heures conformément aux convocations du 021 juin 2023.

Est inscrit à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023 ; Rénovation de la salle des fêtes – choix des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique et mise en conformité de la salle des fêtes ; Informations et questions diverses.

Procès-verbal du 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2023.

I. Introduction de la séance

Présences

Rapporteur : Pierre METZGER

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Mesdames Ludivine FERNANDEZ, Corinne VILLE, Isabelle DE ARAUJO, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Messieurs David ESPECHE, André FEUNTEUN ;

Absentes : Mesdames Christine CHAUVANET, Christelle REUGE ;

Excusés : Monsieur Stéphane KIHÉLI, Madame Alexandra JARRIGE, Monsieur Julien LACOUR ;

Procurations : de Monsieur Stéphane KIHÉLI à Monsieur Yves CHAMBON, de Madame Alexandra JARRIGE à Madame Agnès JARRIGE, de Monsieur Julien LACOUR à Madame Ludivine FERNANDEZ ;

La séance ouverte, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Election d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Pierre METZGER

Madame Corinne VILLE est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023

Rapporteur : Pierre METZGER

Un exemplaire du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 juin 2023 a été adressé aux conseillers municipaux. Il est demandé si des observations sont à formuler.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

I. Commande publique

5. Délibération 2023/040 SALLE DES FETES – TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE ET D'ACCESSIBILITÉ – Choix des entreprises

Rapporteur : Pierre METZGER

Monsieur Le Maire informe des réunions de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), pour l'ouverture des plis et le choix des entreprises pour les travaux d'amélioration énergétique et d'accessibilité de la salle des fêtes, des 9 juin 2023 et 26 juin 2023.

Vingt-six offres ont été reçues, examinées et analysées, aucune offre n'a été éliminée.

Suite à la réunion du 9 juin de la Commission d'Appel d'Offre, les membres de la commune ont demandé au Bureau d'Etudes Techniques du Bâtiment Auvergne Energie Solutions (BET AES) d'établir l'analyse technique et financière des offres.

C'est ainsi qu'au vu des résultats, en séance du 26 juin, la CAO de la commune a décidé d'attribuer les lots du marché de la sorte, pour un montant de 349 280,27 euros hors taxes :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT
Lot 1 - Gros-oeuvre	EGC AUVERGNE	45 000,00 €
Lot 2 - Platerie-peinture	ENTREPRISE PAÏS SARL	51 615,84 €
Lot 3 - Menuiseries extérieurs	MENUISERIES FERREYROLLES	91 244,05 €
Lot 4 - Menuiserie alu-serrurerie	ETS FORET	16 905,00 €
Lot 5 - Carrelage- revêtements muraux	CARTECH	8 637,51 €
Lot 6 - Electricité-courants forts et faibles	DOMELEC	32 547,87 €
Lot 7 - Chauffage ventilation - plomberie sanitaire	CEGELEC LOIRE AUVERGNE	96 660,00 €
Lot 8 - Désamiantage	SARL SADOURNY DPF	6 670,00 €
Total HT des travaux		349 280,27 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⇒ acte et valide les choix des entreprises retenues par la CAO et attribue les marchés de travaux pour un montant hors taxes de 349 280,27 euros ;
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération : publiée et/ou affichée le 04/07/2023

transmise au Préfet le 04/07/2023

PARTICIPATION AUX FRAIS D'INVESTISSEMENT POUR LE SERVICE DE LA CANTINE

Les enfants du RPI prennent leurs repas dans les locaux de l'Espace Culturel de La Sauvetat. Pour le bon fonctionnement du service il convient de remplacer le four, le lave-vaisselle et la plonge. Monsieur Yves CHAMBON présente le devis retenu qui s'élève à 9 730 euros et propose, en accord avec les élus de La Sauvetat, une participation de 3 853 euros pour la commune d'Authezat.

MA COMMUNE AU NATUREL

Madame Corinne VILLE rend compte de la visite de la commission le 15 juin.

QUESTIONNAIRE ADMR

Monsieur André FEUNTEUN, en lien avec l'ADMR, propose de renseigner un questionnaire pour les aînés du village. À cette occasion il sera proposé aux personnes âgées et aux personnes handicapées isolées à domicile de s'inscrire dans le registre nominatif qui a pour finalité de permettre

l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence.

BILAN ENERGETIQUE DE LA COMMUNE

L'ADUHME présentera aux élus le bilan énergétique de la commune lundi 3 juillet à 18h.

CONCERT A L'EGLISE

Le Petit Chœur du Solstice s'est produit dans l'église le 21 juin devant un public enthousiaste.

APERO CONCERT DE L'AMICALE DES LOISIRS

Le conseil municipal tient à remercier cette association pour l'organisation de cette manifestation qui a regroupé le 23 juin dernier des authezatois de tous âges.

Adoption des délibérations n°2023-040 à 2023-040

Fin de la séance à 21 heures 45.

Pierre METZGER



Maire de Authezat

Corinne VILLE,



Secrétaire de séance